

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 27 avril 2009 portant création du D.U FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE modifié par les arrêtés du 09 mai 2011, du 02 juillet 2012 et du 10 juillet 2017,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018-2019, un jury d'examen pour le D.U FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE (ARMEE).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur TOURETTE-TURGIS Catherine (MCU qualifiée professeure) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Madame Maryline REBILLON (Professeure associée)

Madame Annie LE MOUEL (Médecin)

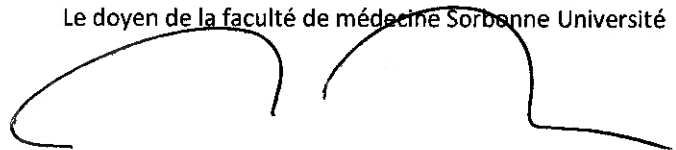
Madame Lennize PEREIRA PAULO (Ingénieur de recherche, université des Patients)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 20 décembre 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU